

PIECE JOINTE N°18

Note d'évaluation des enjeux écologiques



Ce document a été réalisé en collaboration avec la société ACONSTRUCT
31 bis, rue de Reckem – 59980 NEUVILLE-EN-FERRAIN
Référence ACONSTRUCT 170007
Avril 2021

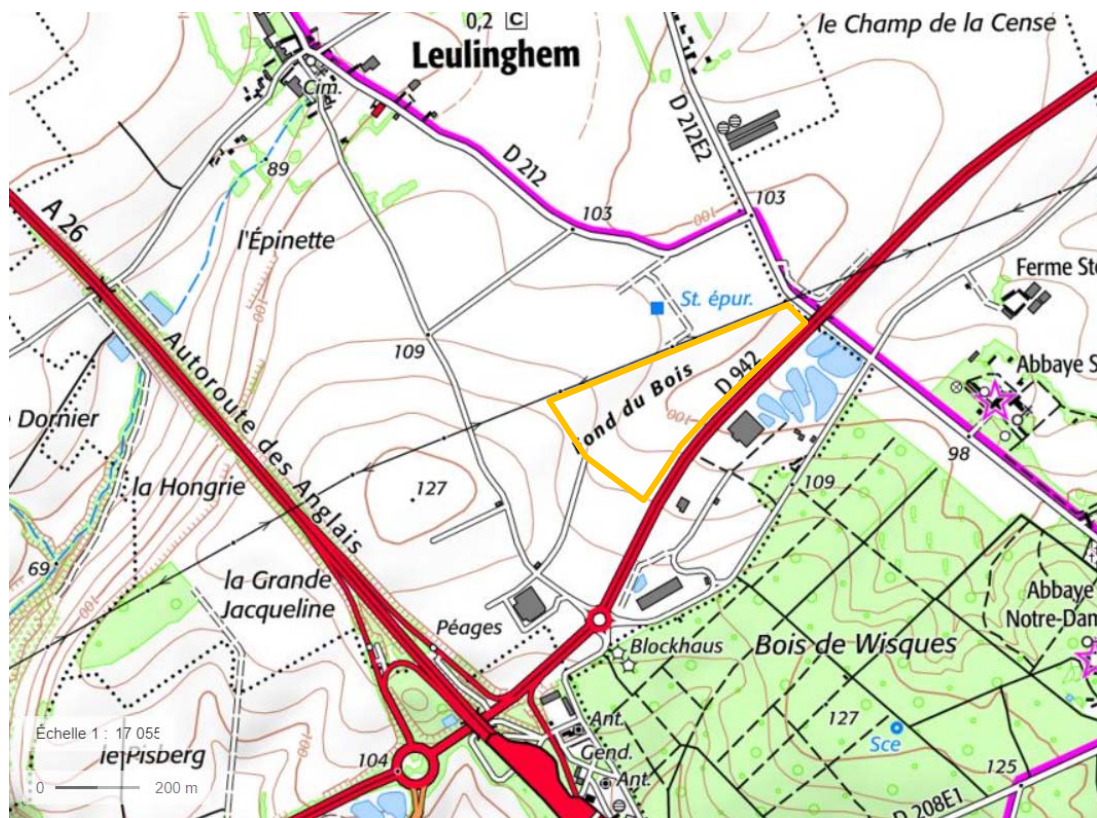
1. Objet de la note

Cette note de synthèse a pour objectif de décrire le contexte écologique et évaluer les enjeux écologiques sur un site à Leulinghem.

Une étude de caractérisation de zone humide a été réalisée sur ce site en mai 2018 et a conclu que celui-ci n'était pas une zone humide au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié.

Une visite de terrain complémentaire a été réalisée le 5 mars 2021 afin de mettre à jour la cartographie des habitats et l'inventaire floristique.

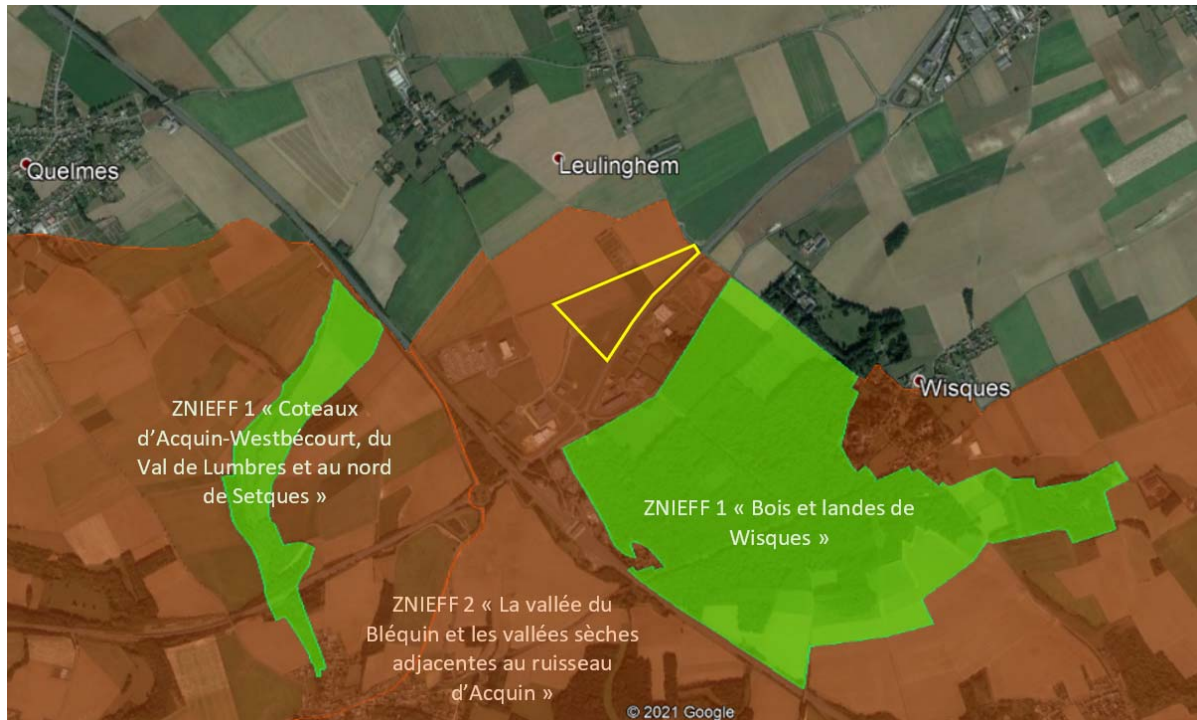
Le site d'étude est enclavé entre l'autoroute A26 et la D942 au sud de la commune de Leulinghem. Il est localisé sur la carte ci-dessous :



2. Contexte écologique

2.1 Zones naturelles d'intérêt reconnu

Le site d'étude est directement concerné par une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) de type 2 et deux autres ZNIEFF de type 1 sont présentes à proximité.



+ ZNIEFF 2 « La vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au ruisseau d'Acquin »

La Vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin constituent un vaste ensemble écologique associant de nombreux habitats interdépendants dans leur fonctionnement. Haies, talus boisés, pelouses et prairies calcicoles, bois et bosquets, cours d'eau et prairies alluviales forment avec les cultures des versants et des plateaux un espace rural de qualité dont l'intérêt biologique et paysager est accentué par le relief et l'originalité de certaines structures de végétation.

La diversité et la richesse des communautés végétales préforestières et forestières de ce site témoignent des nombreuses potentialités offertes par des conditions géologiques et géomorphologiques très variées : coteau crayeux thermophile avec anciens parcours pastoraux à Genévriers et pelouses calcaires encore exploitées hébergeant toute une flore spécifique souvent rare et en régression avec la déprise agricole : Gentiane d'Allemagne, Chlore perfoliée..., forêts neutro-calcicoles au sous-bois présentant une flore herbacée peu commune et de grande qualité avec diverses orchidées (Orchis pourpre...), bocage de certains villages avec de vieilles haies de Houx...

Les potentialités faunistiques de cette zone sont très importantes dans le contexte particulier de collines crayeuses boisées en contact avec le Boulonnais et le Pays de Licques.

+ ZNIEFF 1 « Bois et Landes de Wisques »

Cette ZNIEFF s'étend à 200 m du site d'étude.

Le bois et la lande de Wisques appartiennent au vaste complexe écologique constitué par la moyenne vallée de l'Aa et ses versants. Le bois de Wisques et son extension occupent une des nombreuses buttes sablo-argileuses relictuelles couronnant les hauts de versants et les plateaux de la vallée de l'Aa en amont de St-Omer. Ce bois présente encore des peuplements variés associant taillis, taillis sous futaie et futaies naturelles plus ou moins jeunes aux essences diverses. Il présente la particularité d'offrir des gradients de végétations forestières intéressants, avec la présence de végétations neutrophiles à acidiphiles (des limons de plateaux aux sables et grès d'Ostricourt) et méso-hygrophiles à mésophiles (des argiles de Louvil aux sables plus drainants).

L'intérêt du site se retrouve principalement dans les layons où l'on rencontre des pelouses, ourlets et jonchaies acidiphiles. Les espèces qui y sont inféodées sont plus ou moins rares dans la région : le Jonc rude (*Juncus squarrosus*), très rare et en danger, le Jonc bulbeux (*Juncus bulbosus*), assez rare et vulnérable. Par contre, le maintien de la lande hygrophile (Groupement à *Genista anglica* et *Erica tetralix*), qui constituait un des enjeux patrimoniaux majeurs du site reste à confirmer, la vaste clairière l'abritant s'étant fortement reboisée depuis.

Les talus de bord de route sont également intéressants, avec la présence de pelouses à Gaillet des rochers (*Galium saxatile*), à Luzule ramassée (*Luzula multiflora subsp. congesta*), ou de fourrés à Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*) et Callune commune (*Calluna vulgaris*)...

L'autre particularité du site se trouve dans la présence de nombreuses sources, mares et petites zones d'engorgements au sein de la forêt à Bouleau pubescent et Chêne sessile qui domine sur formations résiduelles à silex auréolés de sables et grès d'Ostricourt. Sur des zones de suintement de surface suffisante, la Chênaie pédonculée à Molinie bleue peut s'exprimer sous une forme fragmentaire.

Neuf espèces déterminantes ont été citées et au moins 7 végétations sont d'intérêt patrimonial.

L'intérêt faunistique du site est essentiellement lépidoptérologique, avec cinq espèces de papillons de jours observées dans le périmètre de la ZNIEFF. Parmi celles-ci on notera la présence de la Thécla du chêne (*Neozephyrus quercus*) dans la partie boisée, espèce assez rare à l'échelle régionale (HAUBREUX [coord.], 2009). Le Demi-deuil (*Melanargia galathea*) est peu commun en région (HAUBREUX [coord.], 2009), il fréquente les prairies maigres et pelouses sur stations sèches et humides (LAFRANCHIS, 2000).

+ ZNIEFF 1 « Coteaux d'Acquin-Westbécourt, du val de Lumbres et au nord de Setques »

Cette ZNIEFF s'étend à 750 m du site d'étude.

Le coteau de la Montagne d'Acquin, cœur de cette ZNIEFF au périmètre étendu, appartient au complexe écologique formé par la vallée du Bléquin et les vallées sèches adjacentes au Ruisseau d'Acquin.

Le site correspond à des coteaux crayeux s'inscrivant dans le paysage caractéristique des coteaux de l'Audomarois qui jouxte les grandes cultures des plateaux et versants peu accidentés ou les vallées bocagères des hautes terres de l'Artois. Le site se compose d'une mosaïque de pelouses calcicoles à marnicoles présentant différents stades de développement, d'ourlets, de fourrés et de boisements, mésotrophiles à eutrophiles, avec Hêtraie-Frênaie-Erablière neutrocalcicole à Mercuriale vivace ainsi que Frênaie à Adoxe moschatelline.

La flore comporte plusieurs espèces d'orchidées, certaines particulièrement rares et menacées (*Spiranthes spiralis*, *Epipactis atrorubens*, *Ophrys insectifera*, *Orchis mascula*, *Orchis purpurea*...), la Parnassie des marais (*Parnassia palustris*), la Gentiane d'Allemagne (*Gentianella germanica*)...

Bien que la diversité des végétations soit moins importante que celle de certains coteaux avoisinants, la richesse floristique ainsi que l'aspect paysager rendent le site d'Acquin incontournable. Au total, c'est une vingtaine d'espèces déterminantes de ZNIEFF et 5 habitats déterminants de ZNIEFF qui sont présents sur ce site.

Les milieux herbacés qui composent la ZNIEFF du Coteau de la Montagne d'Acquin abritent une diversité élevée de Chiroptères, avec neuf espèces déterminantes. Deux extensions ont été ajoutées au périmètre initial. La première abrite trois espèces déterminantes de Rhopalocères, dont l'Hespérie du chiendent (*Thymelicus acteon*), dont le statut est défavorable à l'échelle européenne (VAN SWAAY & WARREN, 2000). Elle occupe les prairies maigres et les pelouses sèches (LAFRANCHIS, 2000). La Thécla du bouleau (*Thecla betulae*) et l'Argus frêle (*Cupido minimus*) sont tous deux assez rares dans la région (HAUBREUX [coord.], 2005). Cette dernière vit également dans les prairies maigres et les pelouses (LAFRANCHIS, 2000).

La Vipère péliade, rare dans le Nord – Pas-de-Calais, est également présente sur le site. Une végétation bien structurée sur de petites surfaces – végétations herbacées denses associées à de petites zones plus dégagées – semble être une condition nécessaire à la présence de l'espèce (JACOB et al., 2007).

Parmi les espèces déterminantes de Chiroptères identifiées sur le site, le Murin des marais est identifié comme étant quasi-menacé au niveau mondial (IUCN, 2010) et il est inscrit à l'Annexe II de la Directive Habitats. A l'échelle régionale, cette espèce inféodée aux zones humides (ARTHUR & LEMAIRE, 2009) est classée rare et en danger (FOURNIER [coord.], 2000). Le Grand rhinolophe, la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius sont quasi-menacées à l'échelle nationale (IUCN France et al., 2009). Le Grand rhinolophe affectionne les mosaïques de milieux mixtes (pâtures avec haies, lisières, sous-bois dégagés, parcs, etc.) tandis que la Noctule commune et la Pipistrelle de Nathusius sont inféodées aux milieux boisés (FOURNIER [coord.], 2000 ; ARTHUR & LEMAIRE, 2009).

Enjeux du site d'étude par rapport aux zones naturelles d'intérêt reconnu

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte agricole et est occupé par des champs cultivés, une friche herbacée (ancien champ cultivé) et un fossé à écoulement très temporaire (absence de milieu aquatique en mars 2021).

Il est enclavé entre l'autoroute A26 et la D942 (2x2 voies séparées par un terreplein central) qui provoquent une importante fragmentation avec les milieux naturels d'intérêt à proximité (Bois et Landes de Wisques...).

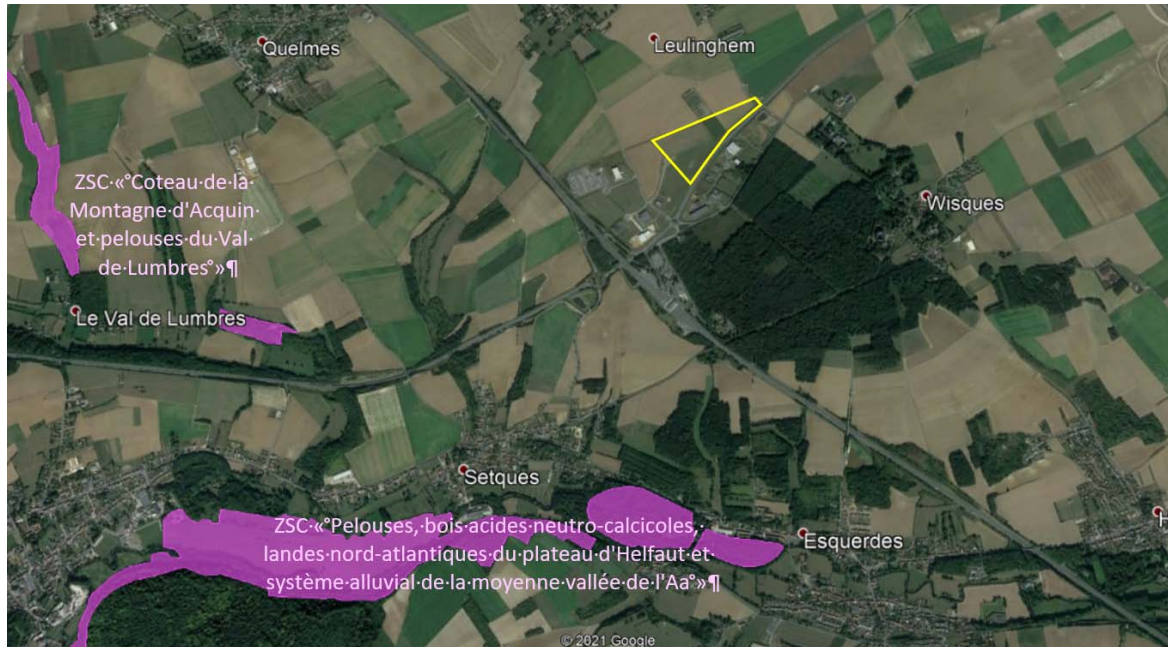
Le site d'étude n'accueille aucun habitat naturel ayant justifié la désignation des ZNIEFF et les habitats en place ne présentent aucune potentialité particulière pour l'accueil des espèces floristiques ou faunistiques ayant justifié la désignation des ZNIEFF.

Les enjeux du site d'étude par rapport aux zones naturelles d'intérêt reconnu peuvent être qualifiés de faibles.

2.2 Réseau Natura 2000

Le site d'étude n'est pas directement concerné par le Réseau Natura 2000.

Cependant, deux sites Natura 2000 (Zones Spéciales de Conservation (ZSC)) sont présents à proximité du d'étude.



+ ZSC « Pelouses, bois acides à neutrocalcicoles, landes nord-atlantiques du plateau d'Helfaut et système alluvial de la moyenne vallée de l'Aa »

Cette ZSC s'étend à 1800 m du site d'étude.

De par sa diversité, ce site rassemble des séquences exceptionnelles de végétations extrêmement diversifiées, au sein de systèmes landicoles et pelousaires relictuels dont la mosaïque et l'agencement spatial concourent au maintien de paysages uniques pour le Nord de la France.

Parmi la trentaine de communautés remarquables de ce site, près de la moitié sont inscrites à la Directive et figurent parmi les habitats landicoles et turficoles acides atlantiques les plus menacés des plaines du Nord-Ouest de l'Europe même s'ils n'occupent plus aujourd'hui que des surfaces limitées : lande humide nord-atlantique du *Calluna vulgaris-Ericetum cinereae* qui ne subsiste que sur le plateau d'Helfaut et aux Bruyères d'Ecques pour les régions Nord/ Pas-de-Calais et Picardie, bordure aquatique amphibie de l'*Eleocharetum multicaulis*, herbier flottant du *Scirpetum fluitantis*, pelouse oligotrophe hygrocline riche en *Nardus stricta* du *Galio saxatilisFestucetum tenuifoliae*...

Les habitats calcicoles sont également remarquables et, à cet égard, le Mont d'Elnes et le Mont Carrière semblent abriter un système pelousaire tout à fait original. Cette pelouse et les éboulis qui lui sont liés se distinguent en particulier par un cortège d'espèces à affinités médioeuropéennes à montagnardes (*Aceras anthropophorum*, *Epipactis atrorubens*, *Galium pumilum* et bien sûr *Galium gp. fleurotii* ...). En outre, les coteaux d'Elnes et de Wavrans abritent certainement l'une des plus remarquables junipéraies calcicoles mésophiles nord-atlantiques de la région Nord/Pas-de-Calais.

Les intérêts spécifiques sont également très importants pour les plaines du Nord-Ouest de l'Europe :

- intérêt mammalogique majeur avec huit espèces de Chiroptères de la directive,
- intérêt batrachologique avec pratiquement tous les amphibiens régionaux potentiels.

Dix-neuf habitats d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site :

Nom	Couverture	Superficie (ha)
3110 - Eaux oligotrophes très peu minéralisées des plaines sablonneuses (<i>Littorelletalia uniflorae</i>)	0,17 %	0,67
3130 – Eaux stagnantes, oligotrophes à mésotrophes avec végétation des <i>Littorelletae uniflorae</i> et/ou des <i>Isoeto-Nanojuncetea</i>	13,19 %	50,52
3140 – Eaux oligomésotrophes calcaires avec végétation benthique à <i>Chara spp.</i>	0 %	-
3150 - Lacs eutrophes naturels avec végétation du Magnopotamion ou de l'Hydrocharition	0,04 %	0,16
3260 - Rivières des étages planitiaire à montagnard avec végétation du <i>Ranunculion fluitantis</i> et du <i>Callitriche-Batrachion</i>	0,26 %	1,23
4010 - Landes humides atlantiques septentrionales à <i>Erica tetralix</i>	0,07 %	0,26
4030 - Landes sèches européennes	0,88 %	3,37
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	0,79 %	3,03
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	13,19 %	50,52
6230 - Formations herbeuses à Nardus, riches en espèces, sur substrats siliceux des zones montagnardes (et des zones submontagnardes de l'Europe continentale)	0,73 %	2,81
6410 - Prairies à Molinia sur sols calcaires, tourbeux ou argilo-limoneux (<i>Molinion caeruleae</i>)	0,75 %	2,87
6430 - Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux et des étages montagnards à alpin	3,04 %	11,65
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	1 %	0,82
8160 - Eboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard	0,09 %	0,35
8310 - Grottes non exploitées par le tourisme	0 %	-
91D0 - Tourbières boisées	0,02 %	0,06
91E0 - Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i> (<i>Alno-Padion</i> , <i>Alnion incanae</i> , <i>Salicion albae</i>)	0,53 %	2,03
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	12,95 %	49,61
9190 - Vieilles chênaies acidophiles des plaines sablonneuses à <i>Quercus robur</i>	6,61 %	25,31

Neuf espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site. Il s'agit de :

- 4 espèces de chiroptères : le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin des marais (*Myotis dasycneme*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*),

- 2 espèces de poissons : la Lamproie de Planer (*Lampetra planeri*) et le Chabot (*Cottus gobio*)
- 1 espèce d'amphibien : le Triton crêté (*Triturus cristatus*),
- 1 espèce de mollusque : le Vertigo des moulins (*Vertigo moulinsiana*),
- 1 espèce de Lépidoptère rhopalocère : le Damier de la Succise (*Euphydryas aurinia*).

+ ZSC « Coteau de la Montagne d'Acquin et pelouses du val de Lumbres »

Cette ZSC s'étend à 2300 m du site d'étude.

Ce site correspond à un ensemble de coteaux crayeux typiques de la partie septentrionale des collines de l'Artois et liées au versant de rive gauche de l'Aa. Il se compose de nombreuses vallées sèches dont les pentes abruptes sont occupées par une mosaïque d'habitats calcicoles mésotrophes présentant l'ensemble des stades dynamiques caractéristiques. La série calcicole principale représentée ici semble être celle dérivant de la pelouse marnicole du *Parnassio palustris-Thymetum praecocis*, au caractère mésotherme plus marqué malgré l'exposition Sud à Sud-Ouest de la plupart des coteaux. Cet ensemble constitue un des noyaux majeurs d'extension de la race "artésienne" de ce type pelousaire et peut être ainsi considéré comme exemplaire et représentatif, même si certains éléments n'en présentent plus aujourd'hui toutes les caractéristiques floristiques.

Par ailleurs, dans l'état actuel des connaissances sur les Chiroptères du Nord de la France, le coteau d'Acquin apparaît comme un des trois ou quatre sites majeurs, à l'échelle française, pour l'hivernage du Vespertilion des marais (*Myotis dasycneme*), en limite Sud de son aire de répartition.

Quatre habitats d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site :

Nom	Couverture	Superficie (ha)
5130 - Formations à <i>Juniperus communis</i> sur landes ou pelouses calcaires	5 %	3,15
6210 – Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (<i>Festuco-Brometalia</i>) (* sites d'orchidées remarquables)	21 %	13,23
6510 - Prairies maigres de fauche de basse altitude (<i>Alopecurus pratensis</i> , <i>Sanguisorba officinalis</i>)	< 1 %	-
9130 - Hêtraies de l'Asperulo-Fagetum	20 %	12,6

Cinq espèces d'intérêt communautaire ont justifié la désignation de ce site. Il s'agit de 5 espèces de chiroptères : le Grand Murin (*Myotis myotis*), le Grand rhinolophe (*Rhinolophus ferrumequinum*), le Murin des marais (*Myotis dasycneme*), le Murin à oreilles échancrées (*Myotis emarginatus*) et le Murin de Bechstein (*Myotis bechsteinii*).

Enjeux du site d'étude par rapport au réseau Natura 2000

Le site d'étude s'inscrit dans un contexte agricole et est occupé par des champs cultivés, une friche herbacée (ancien champ cultivé) et un fossé à écoulement très temporaire (absence de milieu aquatique en mars 2021).

Il est enclavé entre l'autoroute A26 et la D942 (2x2 voies séparées par un terreplein central) qui provoquent une importante fragmentation avec les deux sites Natura 2000 à proximité.

Le site d'étude n'accueille aucun habitat naturel ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 et les habitats en place ne présentent aucune potentialité pour l'accueil des espèces faunistiques ayant justifié la désignation des sites Natura 2000 (et notamment pour les chiroptères : absence de haies...).

Les enjeux du site d'étude par rapport aux sites Natura 2000 peuvent être qualifiés de très faibles.

3. Flore et habitats naturels

3.1 Données bibliographiques

La base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul a été consultée pour la commune concernée par le projet à savoir Leulinghem.

Les données relatives aux espèces protégées et/ou menacées observées depuis 1990 sont récapitulées ci-dessous :

Taxon	Rareté NPDC	Menace NPDC	Législation
<i>Dactylorhiza fuchsii</i>	AC	LC	R
<i>Ophrys apifera</i>	AC	LC	R

LÉGENDE :

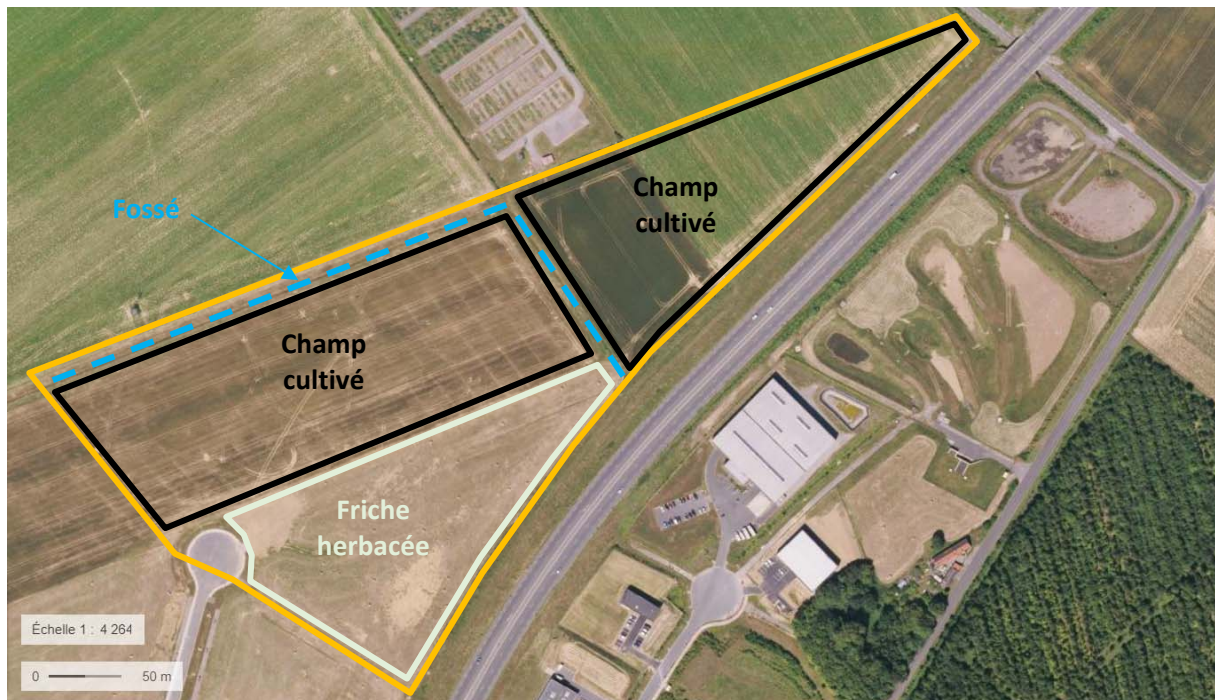
Rareté en Nord-Pas-de-Calais : AC : Assez commun, PC : Peu commun, AR : Assez rare, R : Rare, RR : Très rare, E : Exceptionnel

Menace en Nord-Pas-de-Calais : LC préoccupation mineure – NT quasi-menacée – VU vulnérable – EN en danger de disparition – CR en danger critique – DD Insuffisamment documenté

Législation : R protection NPDC (arrêté du 1 avril 1991) – N1 protection nationale (arrêté du 20 janvier 1982 modifié par l'arrêté du 31 août 1995)

3.2 Description des habitats

La cartographie des habitats est présentée ci-dessous :



+ Champ cultivé

Code Corine biotope : 82.1 (« Champs d'un seul tenant intensément cultivés »)

Code Natura 2000 : /

Une importante surface du site d'étude est occupé par des champs cultivés. La végétation spontanée y est très réduite. Les espèces adventices, autrefois largement représentées, sont aujourd'hui devenues plus rare du fait des fréquents traitements phytosanitaires appliqués sur les parcelles et destinés à les éliminer.

Toutefois, quelques espèces caractéristiques des espaces cultivés y ont été observées comme la Matricaire inodore (*Tripleurospermum inodorum*), la Véronique de Perse (*Veronica persica*), le Vulpin des champs (*Alopecurus myosuroides*)...



Vue sur les champs cultivés du site d'étude

+ Friche herbacée

Code Corine biotope : 87.1 (« Terrains en friche »)

Code Natura 2000 : /

Le sud du site d'étude est occupé par une friche herbacée qui se développe suite à l'abandon du terrain auparavant cultivé.

La strate herbacée est dominée par des graminées avec le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*), le Fromental (*Arrhenatherum elatius*), la Houlique laineuse (*Holcus lanatus*), le Pâturin commun (*Poa trivialis*)... accompagnées de diverses espèces caractéristiques des espaces délaissés ou des espaces prairiaux : Plantain lancéolé (*Plantago lanceolata*), Patience à feuilles obtuses (*Rumex obtusifolius*), Géranium mou (*Geranium molle*), Carotte sauvage (*Daucus carota*), Trèfle rampant (*Trifolium repens*), Armoise commune (*Artemisia vulgaris*), Cirse commun (*Cirsium vulgare*), Achillée millefeuille (*Achillea millefolium*)...



Vue sur la friche herbacée du site d'étude

+ Fossé

Code Corine biotope : 89.22 (« Fossés et petits canaux »)

Code Natura 2000 : /

Un fossé borde la moitié nord-ouest puis traverse le site d'étude.

Ce fossé est encaissé et présente une pente marquée. Aucun milieu aquatique n'y a été observé lors de la visite de terrain en mars 2021.

Les talus et berges sont largement dominés par des graminées comme le Dactyle aggloméré (*Dactylis glomerata*) ou le Fromental (*Arrhenatherum elatius*). Aucune végétation caractéristique de zone humide n'y a été observée.



Vue sur le fossé traversant les champs cultivés du site d'étude

3.3 Résultats des inventaires floristiques

Les espèces végétales inventoriées (en mai 2018 et mars 2021) figurent ci-dessous avec leurs statuts :

Non scientifique	Nom vernaculaire	Rareté	Menace	Protection	Patrimonial
<i>Achillea millefolium</i>	Achillée millefeuille	CC	LC	-	-
<i>Agrostis stolonifera</i>	Agrostide stolonifère	CC	LC	-	-
<i>Alopecurus myosuroides</i>	Vulpin des champs	CC	LC	-	-
<i>Arrhenatherum elatius</i>	Fromental élevé	CC	LC	-	-
<i>Artemisia vulgaris</i>	Armoise commune	CC	LC	-	-
<i>Calamagrostis epigejos</i>	Calamagrostide commune	C	LC	-	-
<i>Cerastium fontanum</i>	Céraiste des fontaines	CC	LC	-	-
<i>Cirsium arvense</i>	Cirse des champs	CC	LC	-	-
<i>Cirsium vulgare</i>	Cirse commun	CC	LC	-	-
<i>Dactylis glomerata</i>	Dactyle aggloméré	CC	LC	-	-
<i>Daucus carota</i>	Carotte commune	CC	LC	-	-
<i>Erigeron canadensis</i>	Vergerette du Canada	CC	NA	-	-
<i>Erodium cicutarium</i>	Bec-de-grue à feuilles de ciguë	C	LC	-	-
<i>Geranium molle</i>	Géranium mou	CC	LC	-	-
<i>Holcus lanatus</i>	Houlque laineuse	CC	LC	-	-
<i>Hypochaeris radicata</i>	Porcelle enracinée	CC	LC	-	-
<i>Lolium perenne</i>	Ray-grass commun	CC	LC	-	-
<i>Medicago lupulina</i>	Luzerne lupuline	CC	LC	-	-
<i>Myosotis arvensis</i>	Myosotis des champs	CC	LC	-	-
<i>Plantago lanceolata</i>	Plantain lancéolé	CC	LC	-	-
<i>Poa annua</i>	Pâturin annuel	CC	LC	-	-
<i>Poa trivialis</i>	Pâturin commun	CC	LC	-	-
<i>Ranunculus repens</i>	Renoncule rampante	CC	LC	-	-
<i>Rumex obtusifolius</i>	Patience à feuilles obtuses	CC	LC	-	-
<i>Salix caprea</i>	Saule marsault	CC	LC	-	-
<i>Senecio jacobaea</i>	Séneçon jacobée	CC	LC	-	-
<i>Senecio vulgaris</i>	Séneçon commun	CC	LC	-	-
<i>Sonchus arvensis</i>	Laiteron des champs	CC	LC	-	-
<i>Taraxacum sect. ruderalia</i>	Pissenlit	CC	LC	-	-
<i>Trifolium repens</i>	Trèfle rampant	CC	LC	-	-
<i>Tripleurospermum inodorum</i>	Matricaire inodore	CC	LC	-	-
<i>Urtica dioica</i>	Ortie dioïque	CC	LC	-	-
<i>Veronica persica</i>	Véronique de Perse	CC	NA	-	-

Légende :

- Rareté régionale. :

E : Exceptionnel, RR : Très rare, R : Rare, AR : Assez rare, PC : Peu commun, AC : Assez commun, C : Commun, CC : Très commun

- Menace régionale :

CR : Gravement menacé de disparition, EN : Menacé de disparition, VU : Vulnérable, NT : Quasi-menacé, LC : Préoccupation mineure, NA : Non applicable (espèce exogène...).

- Patrimonialité :

Oui : espèce patrimoniale de la région

- Protection :

R1 : taxon protégé en région Nord/Pas-de-Calais (arrêté du 1er avril 1991 complétant la liste nationale)

N : taxon protégé au niveau national (arrêté du 20 janvier 1982)

- : taxon non protégé

- SOURCE :

Centre régional de phytosociologie agréé Conservatoire botanique national de Bailleul, 2019 - Liste des plantes vasculaires (Ptéridophytes et Spermatophytes) citées dans les Hauts-de-France (02, 59, 60, 62, 80) et en Normandie orientale (27, 76). Référentiel taxonomique et référentiel des statuts. Version 3.1. DIGITALE (Système d'information floristique et phytosociologique).

3.4 Synthèse des enjeux flore / habitats

Concernant les habitats, le site d'étude est occupé par des champs cultivés et une friche herbacée se développant sur un ancien champ cultivé. Un fossé à écoulement très temporaire est également présent (absence de végétations caractéristiques de zone humide). Ces habitats ne présentent aucun enjeu particulier.

Concernant la flore, toutes les espèces inventoriées sont communes à très communes dans la région. Aucune espèce protégée et/ou patrimoniale n'a été inventoriée. Les habitats du site d'étude ne présentent pas de potentialités pour l'accueil de telles espèces (et notamment des espèces citées sur la base de données DIGITALE 2 du Conservatoire Botanique National de Bailleul).

Les enjeux concernant la flore et les habitats peuvent être qualifiés de très faibles.

4. Faune

4.1 Données bibliographiques

La base de données SIRF (Système d'Information Régionale sur la Faune) a été consultée pour la commune concernée par le projet à savoir Leulinghem. Les espèces patrimoniales ou protégées mentionnées sur cette commune depuis 2000 sont répertoriées dans le tableau suivant :

Groupe	Nom vernaculaire / Nom scientifique	Prot.	Pat.
Amphibiens	Aucune donnée		
Reptiles	Aucune donnée		
Mammifères	Absence d'espèces patrimoniales ou protégées		
Lépidoptères rhopalocères	Absence d'espèces patrimoniales ou protégées		
Odonates	Aucune donnée		X
Orthoptères	Criquet marginé (<i>Chorthippus albomarginatus</i>)		X
Oiseaux*	Alouette des champs (<i>Alauda arvensis</i>)		X
	Bergeronnette grise type (<i>Motacilla alba</i>)	X	X
	Bergeronnette printanière (<i>Motacilla flava</i>)	X	X
	Bruant jaune (<i>Emberiza citrinella</i>)	X	X
	Busard des roseaux (<i>Circus aeruginosus</i>)	X	X
	Busard Saint-Martin (<i>Circus cyaneus</i>)	X	X
	Chevêche d'Athéna (<i>Athene noctua</i>)	X	X
	Etourneau sansonnet (<i>Sturnus vulgaris</i>)		X
	Faucon crécerelle (<i>Falco tinnunculus</i>)	X	X
	Hirondelle rustique (<i>Hirundo rustica</i>)	X	X
	Linotte mélodieuse (<i>Carduelis cannabina</i>)	X	X
	Milan noir (<i>Milvus migrans</i>)	X	X
	Milan royal (<i>Milvus milvus</i>)	X	X
	Moineau domestique (<i>Passer domesticus</i>)	X	X
	Petit gravelot (<i>Charadrius dubius</i>)	X	X
	Perdrix grise (<i>Perdix perdix</i>)		X
	Pigeon colombin (<i>Columba oenas</i>)		X
	Pipit farlouse (<i>Anthus pratensis</i>)	X	X
	Tarier pâtre (<i>Saxicola torquata</i>)	X	X
	Vanneau huppé (<i>Vanellus vanellus</i>)		X

*La quasi-totalité des oiseaux étant protégés, seules les espèces patrimoniales nicheuses dans la région ont été prises en compte

4.2 Evaluation des potentialités par groupe

+ Amphibiens

Le site d'étude n'accueille aucun milieu aquatique favorable à la reproduction de ce groupe. Le fossé présent au sein du site d'étude présente une pente marquée et un écoulement très temporaire. Aucun milieu aquatique n'y a été observé en mars 2021. De même, les habitats en place ne sont pas favorables à l'estivage ou l'hivernage de ce groupe.

De plus, aucune espèce d'amphibien n'est citée dans les données bibliographiques sur la commune.

Le site d'étude ne présente aucune potentialité pour l'accueil de ce groupe.

Les enjeux concernant les amphibiens peuvent être qualifiés de nuls.

+ Reptiles

Le site d'étude correspond à un contexte agricole et n'accueille aucun habitat favorable à l'accueil de ce groupe.

De plus, aucune espèce de reptile n'est citée dans les données bibliographiques sur la commune.

Le site d'étude ne présente aucune potentialité pour l'accueil de ce groupe.

Les enjeux concernant les reptiles peuvent être qualifiés de nuls.

+ Insectes

Le site d'étude correspond à un contexte agricole et n'accueille aucun habitat présentant un intérêt particulier pour l'accueil de ce groupe. La Friche herbacée est favorable à l'accueil d'une certaine diversité commune mais les habitats du site d'étude ne présentent pas de potentialités pour l'accueil d'espèces patrimoniales (et notamment de la seule espèce citée dans les données bibliographiques (Orthoptère – le Criquet marginé).

Les enjeux concernant les insectes peuvent être qualifiés de très faibles.

+ Oiseaux

Le site d'étude est favorable à l'accueil du cortège avifaunistique des milieux ouverts (Alouette des champs, Perdrix grise...).

Il ne présente aucun intérêt pour les espèces des autres cortèges et notamment les espèces patrimoniales citées dans les données bibliographiques.

Notons que la proximité de l'Autoroute A26 et de la D942 limite les potentialités d'accueil notamment pour les espèces sensibles au dérangement.

Les enjeux concernant les oiseaux peuvent être qualifiés de faibles.

+ Mammifères

Le site d'étude correspond à un contexte agricole et n'accueille aucun habitat présentant un intérêt particulier pour l'accueil des mammifères terrestres ou des chiroptères (absence de haies...).

De plus, aucune espèce de mammifère patrimoniale ou protégée n'est citée dans les données bibliographiques.

Les enjeux concernant les mammifères peuvent être qualifiés de très faibles.

Enjeux du site d'étude par rapport à la flore et la faune

Le site d'étude est occupé par des champs cultivés, une friche herbacée (ancien champ cultivé) et un fossé à écoulement très temporaire (absence de milieu aquatique en mars 2021).

Les enjeux concernant la flore et les habitats ont été qualifiés de très faibles et les enjeux faunistiques ont été qualifiés de nuls (amphibiens, reptiles...) à faibles (oiseaux).

Les enjeux du site d'étude par rapport à la flore et la faune peuvent globalement être qualifiés de très faibles.